

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt-trois
le mardi 04 avril à 14 h 30

présents :
voûtants :
en exercice : 13

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du Conseil d'administration : mardi 28 mars 2023

Objet :
Secours exceptionnel –
Prise en charge
obsèques indigent

Présents : Michel JAMMES, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Catherine MENA,
Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Jeanine PASCAL,
Claudine RIGAUD

Représentées : Brigitte CAVERIVIERE par Claudette PYBOT
Laure TONDON par Catherine MENA
Sylvie LASSERRE par Jeanine PASCAL

Absent : Michel SANTANAC

Secrétaire de séance : Carlo ATTIE

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la demande de prise en charge des obsèques de Monsieur _____, sans domicile, décédé sur la commune de Sigean.

L'Assemblée,

Où l'exposé de son Président,

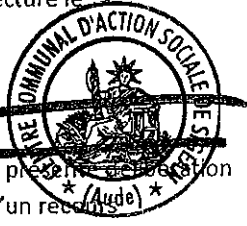
A l'unanimité des présents et représentés décide qu'un secours exceptionnel de 1 500.00 € sera attribué pour payer les obsèques de Monsieur _____, sans domicile, décédé sur la commune de Sigean.

Cette somme sera imputée à l'article 65138/428 et versé directement aux Pompes Funèbres Golfe du Lion

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 05.04.2023
Et de la publication le 05.04.2023
Réception en Préfecture le 05.04.2023

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

